

RÈGLEMENT N° 2016-346

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENIELLE SECTEUR MARIE-IMMACULÉE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même une partie de l'aire d'affectation publique et communautaire existante, permettant d'accueillir le projet d'un immeuble à 60 logements;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Denis Miousse pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 22 février 2016;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme »;
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même une partie de l'aire d'affectation publique et communautaire située dans le quadrilatère des rues Papineau, Doucet, Tortellier et de l'avenue Gamache;
4. Ladite aire d'affectation résidentielle est agrandie à partir du lot connu et désigné comme étant le lot 5 202 470 du cadastre du Québec, lequel illustré en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme, est joint en annexe «B» du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 janvier 2016
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 20 janvier 2016
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 10 février 2016
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 22 février 2016
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 mars 2016
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 25 avril 2016
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 mai 2016
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 4 mai 2016
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 25 avril 2016

Règlement n° 2016-346 (suite)

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

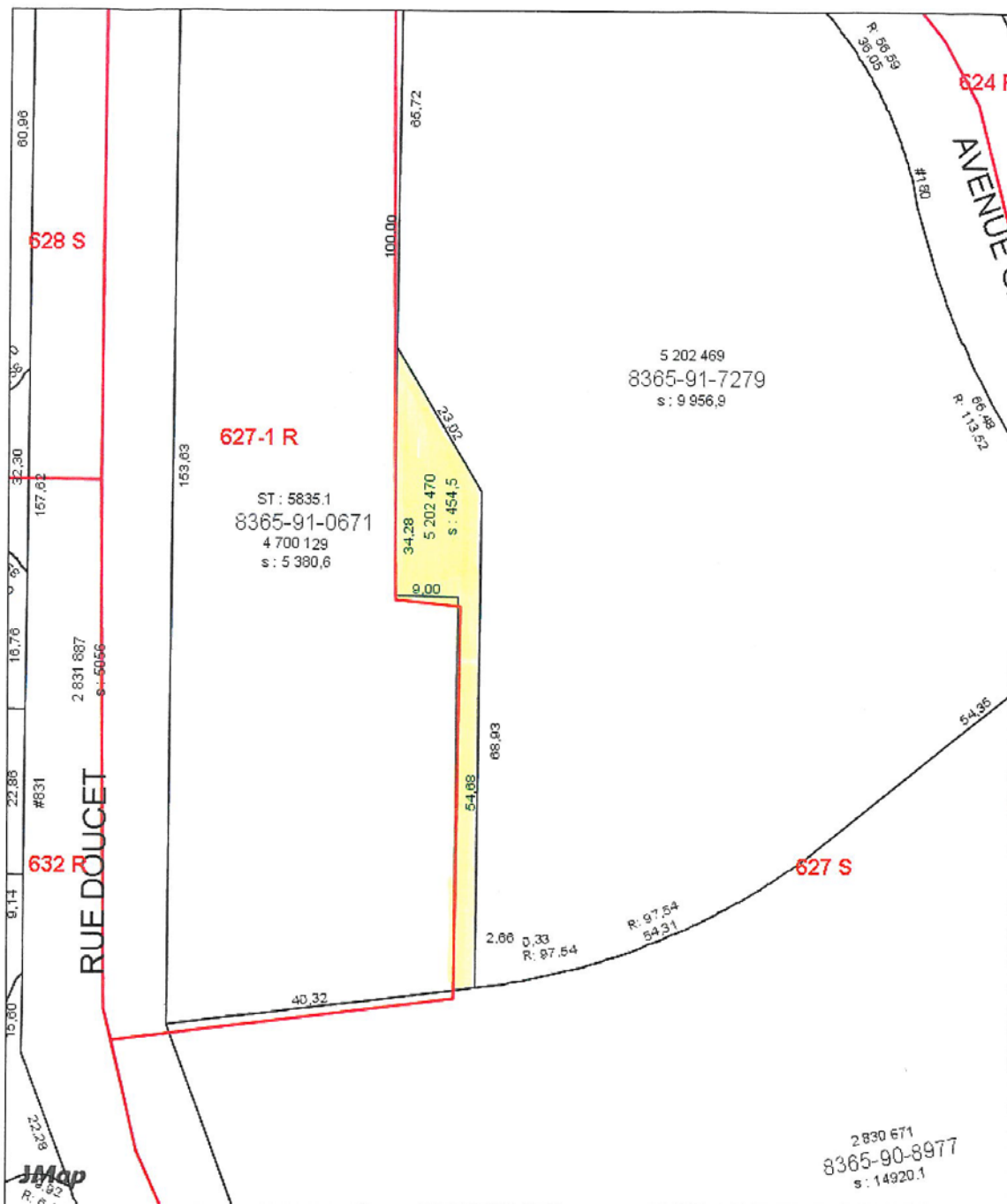
VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2016-346 (suite)

ANNEXE A

PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Denis Tétreault
Date: 26/11/2015

1.715

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

